

Le Compte n'y est pas ...

Le 16 octobre dernier, les 3 organisations syndicales étaient conviées à une réunion portant sur le parcours du personnel contractuel au CHPM.

Des annonces ont été faites, même si au niveau infirmier, des avancées sont significatives, pour les aides soignants le compte n'y est pas.

Prévision 2019 : - **Pour les infirmier(e)s**, 25 postes sur liste principale et 25 en complémentaire, afin de réduire la durée moyenne de contractualisation à 3 ans et demi avant stagiairisation. À l'heure actuelle les délais sont de 4 ans et demi.

- **Pour les aides soignant(e)s**, la prévision est de 8 en liste principale (juin 2019) et 8 en complémentaire (sans définir de date). La durée moyenne restera à 6 ans et demi (pour la direction il est impossible de descendre dessous cette durée.)

- **Pour les ASH**, 10 postes ouverts à stagiairisation en octobre 2019

De la même manière, plusieurs concours vont être ouvert à stagiairisation courant 2019, cadre IDE / IBODE, Sage femme, manip radio, Technicien de labo, kiné, psychomotricien, AMA, adjoint des cadres, OP chauffeurs, ambulancier, Thermique/plomberie, OP polyvalent et 2 postes de techniciens hospitaliers.

Pour la CGT, la seule avancée notable concerne la catégorie infirmière. En ce qui concerne la catégorie aide soignante, on est très loin du compte, même si la direction parle d'un rallongement de la durée des contrats selon l'ancienneté sur l'établissement.

La CGT revendique l'abaissement de la durée de contractualisation sur l'ensemble des personnels afin de lutter contre la précarité.

Une fois de plus la direction du CHPM est la seule décideuse du sort des personnels contractuels. Les organisations syndicales sont justes informées des décisions.

